

Objet

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

GF EUROPE MEGATRENDS

Actions C Capitalisation EUR (FR0010086652)

GF EUROPE MEGATRENDS est autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Ce produit est géré par Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio («Generali AM SGR S.p.A.») qui est autorisé en Italie et supervisé par la Banca d'Italia et Commissione Nazionale per le Società e la Borsa (CONSOB). Pour plus d'informations sur ce produit, veuillez vous référer au site www.generali-am.com ou appeler +39 04 06 71 111.

Date effective: 14 avril 2026

En quoi consiste ce produit ?

Type

OPCVM (SICAV)

Durée

Le fonds a été créé le 30 mai 1988 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans. Il peut faire l'objet d'une prorogation, d'une dissolution anticipée ou d'une liquidation sur décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Objectifs

Objectif d'investissement Dans le cadre de la gestion discrétionnaire, l'objectif de la SICAV vise à rechercher, à travers une politique active de sélection de valeurs, une performance nette de frais de gestion, à moyen terme (durée de placement recommandée supérieure à 5 ans), supérieure à celle mesurée par l'indice de référence, le MSCI Europe (dividendes nets réinvestis – en euro). Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant les investissements socialement responsables via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille. Afin d'atteindre son objectif, la SICAV investira dans des actions d'entreprises listées en Europe et qui bénéficient de tendances mondiales et d'évolutions structurelles, et qui appartiennent à plusieurs mégatendances sélectionnées par le gérant.

Politiques d'investissement Les mégatendances se définissent comme des mouvements internationaux à long terme qui transforment nos sociétés. Elles sont à l'origine d'évolutions impactantes, elles peuvent être d'ordre démographique tel que le vieillissement de la population, d'ordre technologique tel que l'automatisation ou environnemental tel que le changement climatique. La SICAV, qui est de classification «Actions internationales», est investie au moins à 70% dans des actions de sociétés de grandes et moyennes capitalisations des pays européens. Cependant, la SICAV se réserve la possibilité d'investir dans des sociétés de petites capitalisations dans la limite de 30% de l'actif et à titre accessoire (jusqu'à 10% de l'actif) dans des sociétés cotées aux Etats-Unis. La principale zone géographique d'investissement est l'Europe. La SICAV peut investir jusqu'à 10% de son actif en titres de créance et instruments du marché monétaire. La SICAV se réserve la possibilité d'investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement de toutes classifications, dans le but de diversifier les investissements et/ou de gérer la trésorerie. La SICAV peut être exposée au risque de change à hauteur de 30% de son actif. Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition au risque actions, dans la limite de 100% de l'actif de manière discrétionnaire et temporaire. Suite à l'application du filtre éthique, sont exclus de l'univers d'investissement l'ensemble des titres impliqués dans la violation des principes du Pacte Mondial des Nations-Unies, les armes controversées, le charbon et les sables bitumineux (plus de 30% des revenus provenant du charbon et plus de 5% des revenus provenant de l'extraction de sables bitumineux). Ainsi, l'univers de départ est réduit dans un premier temps par l'application du filtre éthique. Dans un second temps et dans le cadre d'une approche en «sélectivité» par rapport à l'univers d'investissement, la SICAV a pour vocation de privilégier les actions des sociétés créatrices de valeur à long terme. Pour y parvenir, le gérant réduira de 20% son univers d'investissement ESG (secteur par secteur) par rapport à l'univers d'investissement initial de la SICAV, à savoir une élimination des émetteurs par le filtre éthique et des valeurs les moins bien notées représentant 20% de l'univers d'investissement initial. L'analyse extra-financière dite «analyse ESG» couvrira au

minimum 90% du portefeuille. En outre, la note ESG des titres en portefeuille devrait être égale au moins à 25. Toute note ESG en deçà de 25 est exclue du portefeuille même si elle ne fait pas partie des 20% des titres les moins bien notés. Dans le cadre d'une approche «best-in-class», la note ESG du portefeuille devrait être constamment supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après réduction effective de 20% des titres les moins bien notés. Notre méthodologie d'analyse ESG est structurée autour des piliers E (Environnement), S (Social) et G (Gouvernance). Pour chaque valeur, un score ESG global est calculé. La note ESG est exprimée selon une échelle allant de 0 à 100 où 0 représente la note la plus basse et 100 représente la note la plus élevée. Le score ESG est fondé sur un référentiel de critères adapté à chaque secteur et basé sur différentes données recueillies auprès de fournisseurs de données extra-financières. Pour chacun des piliers sont pris en compte, à titre d'exemple : - Sur le pilier environnemental : La consommation d'énergie et l'émission de gaz à effets de serre ou encore la protection de la biodiversité et de l'eau - Sur le pilier social : Le développement du capital humain, la gestion du travail et des restructurations, la santé et la sécurité, le dialogue social, les relations avec les clients et les fournisseurs, les communautés locales et le respect des droits humains - Sur le pilier lié à la gouvernance : L'indépendance du conseil, la qualité de l'audit et des contrôles, la politique de rémunération, les droits des actionnaires ou encore l'éthique des affaires. Il est à noter cependant que la limite méthodologique majeure de cette approche réside dans le fait que les notes ESG des différents titres sont basées principalement sur les comportements ou données passées des entreprises sans s'inscrire dans une démarche résolument prospective. Recommandation : cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

Rachat et négociation Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour de bourse ouvert à Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France, avant 11 heures 30, et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour.

Politique de distribution La SICAV réinvestit les sommes distribuables.

Investisseurs de détail visés

Ce produit est destiné aux investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 5 ans et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé de perte de leur capital initial afin d'obtenir un rendement potentiel plus élevé. Il est conçu pour faire partie d'un portefeuille d'investissements.

Informations pratiques

Dépositaire BNP Paribas S.A.

Autres informations Les demandes d'information, les documents relatifs au Fonds et sa valeur liquidative peuvent être obtenus en s'adressant directement à la succursale de la société de gestion ou sur le site Internet de cette dernière : Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio – Succursale française 89, Rue Taitbout – 75009 PARIS
site : www.generali-am.com.

Les demandes de souscription et de rachat relatives au Fonds, pour les actions à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du dispositif d'enregistrement électronique partagé sont centralisées auprès de : IZNES S.A.S.

18, boulevard Malesherbes – 75008 Paris – France,

Pour l'ensemble des autres actions :

BNP Paribas S.A.

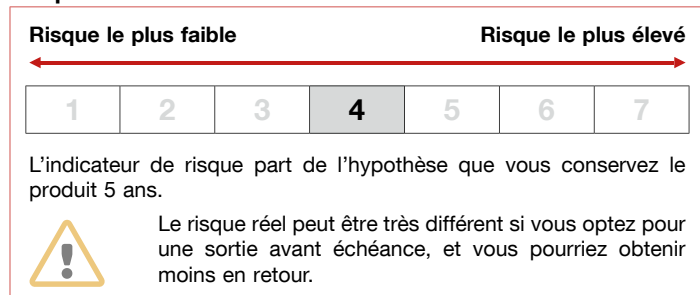
9 rue de Débarcadère – 93500 Pantin

Les informations concernant les critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance, et concernant les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et

écologique (critères dits « ESG ») se trouvent sur le site de la société de gestion, ainsi que dans les rapports annuels.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Risques



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport aux autres. Il indique la probabilité que ce

produit enregistre des pertes par suite de mouvements de marché ou en cas d'impossibilité de la société de gestion de vous payer.

La société de gestion a classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux performances futures sont à un niveau modéré et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la capacité de Generali AM SGR S.p.A. à vous payer en soit affectée.

Risque important non pris en compte par cet indicateur :

- risque de liquidité

Veuillez consulter le prospectus disponible sur www.generali-am.com.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Défavorable: Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre septembre 2017 et septembre 2022.

Intermédiaire: Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre mai 2016 et mai 2021.

Favorable: Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre octobre 2020 et octobre 2025.

Période de détention recommandée		5 ans	
Exemple d'investissement		10.000 EUR	
Scénarii		si vous sortez après 1 année	si vous sortez après 5 ans (période de détention recommandée)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement moyen par an	4.262 EUR -57,4 %	3.748 EUR -17,8 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement moyen par an	8.066 EUR -19,3 %	9.638 EUR -0,7 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement moyen par an	10.209 EUR 2,1 %	12.490 EUR 4,5 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement moyen par an	14.667 EUR 46,7 %	16.169 EUR 10,1 %

Que se passe-t-il si Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

La société de gestion a supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Pour les autres périodes de détention, nous avons supposé que le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10.000 EUR sont investis.

	si vous sortez après 1 année	si vous sortez après 5 ans (période de détention recommandée)
Exemple d'investissement 10.000 EUR		
Coûts totaux	354 EUR	1.268 EUR
Incidence des coûts annuels*	3,5 %	2,0 % chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,6 % avant déduction des coûts et de 4,5 % après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Incidence des coûts annuels si vous sortez après 1 année
Coûts d'entrée	2,00 % C'est le plus que vous serez facturé. La société de gestion ne facture pas de frais d'entrée. Cependant, la personne qui vous vend le produit peut vous facturer et il vous informera du montant effectif.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	0,00 % C'est le plus que vous serez facturé. La société de gestion ne facture pas de frais de sortie. Cependant, la personne qui vous vend le produit peut vous facturer et il vous informera du montant effectif.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,10 % de la valeur de votre investissement par an. C'est une estimation basée sur les coûts réels de la dernière année.	110 EUR
Coûts de transaction	0,44 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	44 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans

La SICAV a une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans. Vous pouvez demander le rachat de votre investissement sans frais de rachat à tout moment pendant la période susmentionnée ou conserver l'investissement plus longtemps. Pour les conditions de rachat, veuillez consulter le Prospectus.

Dans certaines circonstances, la Société de Gestion peut activer les outils de gestion de la liquidité mis en place au niveau de la SICAV : (i) plafonnement de rachats (gates), (ii) swing pricing, (iii) suspension des souscriptions et des rachats, et (iv) cantonnement des actifs (side pockets). L'activation de ces dispositifs peut impacter défavorablement les conditions de rachat pour les Investisseurs.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Les plaintes doivent être formulées à l'écrit :

- > Par courrier en écrivant à Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio, Succursale française - Rue Taitbout 89, 75009 Paris - Département Compliance;
- > Ou par e-mail en écrivant à InvestmentsCompliance@generali.com.

Les plaintes doivent contenir :

- les coordonnées du plaignant
- les raisons de la plainte
- la signature ou une référence similaire permettant d'identifier le Client avec certitude.

La société de gestion a adopté des procédures appropriées pour assurer le traitement rapide des plaintes des Investisseurs.

Le résultat final de la plainte, contenant les décisions de la Société, sera, en règle générale, communiqué par écrit au Client/Investisseur dans les 60 jours.

Les plaintes peuvent aussi être adressées aux adresses suivantes :

- > Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio - Compliance Function, 20145, Piazza Tre Torri 1, Milano;
 - > Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio - Compliance Department, 50667, Zweigniederlassung Deutschland, Cologne, Tunisstraße 29
 - > Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio - Iberian Branch, Plaza de Manuel Gómez-Moreno 5, 28020 Madrid.
 - > Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio, via Machiavelli 4 - 34132, Trieste, Italia
- E-mail: GENAM-Compliance@generali-invest.com
 Site Web: <https://www.generali-am.com/it/en/institutional/about-us>

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance Vous pouvez retrouver les scénarios de performance précédents sur <https://www.generali-am.com/products/FR0010086652>.

Performances passées Vous pouvez télécharger les performances passées des 10 dernières années sur notre site internet <https://www.generali-am.com/products/FR0010086652>.

Autres informations pertinentes De plus amples informations sur le fonds, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion : Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio - Succursale française - 89, Rue Taitbout - 75009 PARIS - 01.58.38.18.00 - e-mail : GI-information-web@generali-invest.com.